

## CORRUPTION D'AGENTS PUBLICS ÉTRANGERS ET ABUS DE BIENS SOCIAUX DANS LE SECTEUR PETROLIER

# Les retombées des poursuites judiciaires contre le patron du groupe français Total ou la mise en échec de la convention anti-corruption de l'OCDE

**Le groupe pétrolier français Total a réalisé 12 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2006. Il a des contrats en Algérie. Son patron, Christophe de Margerie, a été mis en examen, le 22 mars 2007, par un juge financier français pour "corruption" dans une affaire concernant un marché gazier en Iran signé en 1997. Un peu plus de trois mois après avoir été saisi de cette enquête, le magistrat financier a mis en examen le leader du groupe pétrolier pour "corruption d'agents publics étrangers et abus de biens sociaux".**

Il a été placé sous contrôle judiciaire dont les modalités précises n'ont pas été communiquées. M. de Margerie n'a pas le droit de rencontrer plusieurs personnes, dont certains Iraniens. Le groupe Total a confirmé, dans un communiqué, la

mise en examen et réaffirmé que les accords avaient été signés "dans le respect de la loi". Le président de Total a été interrogé sur le contrat signé par Total avec la société pétrolière nationale iranienne NIOC pour l'exploitation d'un champ gazier offshore appelé South Pars. Quatre autres cadres et anciens cadres dirigeants de Total également placés en garde à vue. Dans cette affaire, des fonds, dont la trace a été retrouvée en Suisse, auraient été versés de façon illicite par des dirigeants du pétrolier français à des décideurs iraniens, entre 1996 et 2003, en vue de s'assurer l'obtention du marché gazier iranien. Le juge s'intéresse à une somme de 38 millions de dollars qui aurait été versée via une entité liée à Total au cours de cette période. Près de 100 millions de francs suisses au total (60 millions d'euros) auraient transité sur deux comptes en Suisse appartenant à un intermédiaire pré-

sumé. Une partie de ces fonds, 9,5 millions d'euros, a été bloquée par les autorités helvétiques. Le président actuel de Total était directeur Moyen-Orient de la firme à l'époque des faits. Il s'agit de sa deuxième mise en cause. Il avait déjà été entendu en octobre dans l'affaire dite "Pétrole contre nourriture". Le juge l'avait mis en examen pour "complicité d'abus de biens sociaux et complicité de corruption d'agents publics étrangers".

Des flux financiers issus du groupe pétrolier — qualifiés d'abus de biens sociaux — auraient été destinés à favoriser l'obtention de pétrole en Irak.

### Système de corruption en Iran organisé autour d'une fondation présidée par le fils Rafsanjani

Saisie depuis le 18 décembre 2006, la justice française cherche à éclaircir les conditions dans lesquelles Total a versé 40 millions de dollars à une société de consultants sans que celle-ci puisse, à ce jour, justifier de prestations correspondant à cette rémunération. Ces fonds pourraient avoir servi à payer des intermédiaires iraniens et corrompre des fonctionnaires locaux afin d'obtenir un contrat gazier. Conclu en 1997 avec la société pétrolière nationale iranienne NIOC, le contrat signé par Total associait aussi le russe Gazprom et le malaisien Petronas pour exploiter une partie du champ gazier offshore de South Pars. Le groupe français aurait investi plus de 2 milliards de dollars dans ce projet opérationnel depuis 2002. Des transferts de fonds suspects liés à ce contrat auraient perduré après 2000, date d'entrée en vigueur de la convention de 1997 de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) interdisant les pratiques corruptrices dans le cadre du commerce international. Une fraction des 40 millions de dollars versés par Total aurait été déposée sur les comptes de sociétés dont l'ayant droit final serait l'un des fils de l'ancien président iranien

Hachemi Rafsanjani. La justice dispose, aussi, du témoignage d'un dirigeant de la compagnie pétrolière Statoil évoquant l'existence d'un système de corruption en Iran organisé autour d'une fondation présidée par le fils Rafsanjani et des structures installées à Dubaï. L'affaire instruite par les juges français pourrait se politiser : le contrat iranien avait initialement été négocié par et pour des compagnies pétrolières américaines, avant que la Maison-Blanche ne mette son veto en raison du contentieux américano-iranien.

Total et ses partenaires se sont engouffrés dans la brèche, forcément "avec l'aval des plus hautes autorités de l'Etat", selon un proche du dossier. Les enquêteurs pourraient cependant se voir opposer le secret défense, comme dans le cas des frégates de Taïwan. Il y a un an, lors d'une première enquête ébauchée en France par la justice suisse, les dirigeants du groupe pétrolier s'étaient opposés à une perquisition au siège, prétextant déjà la "protection des intérêts fondamentaux de la nation"...

### Cette affaire montre que les dessous-de-table existent toujours dans les grands contrats

A la différence des vieilles affaires Elf, les responsables de Total soulignent que les commissions occultes, inévitables dans les contrats internationaux, n'auraient donné lieu à aucune rétrocommission. Peut-être, mais quoi qu'il en soit, ces affaires de caisse noire commencent singulièrement à polluer l'atmosphère.

Tout a commencé avec l'enquête sur une cagnotte suisse, baptisée Telliac (palindrome de son gestionnaire, Cailliet). Elle a surtout servi en Irak, permettant à Total de verser clandestinement 4 millions d'euros à un intermédiaire libanais proche du parti Baas. Pour l'obtention d'un grand contrat international, il est d'usage de verser une commission à un intermédiaire,

qu'il soit simple agent commercial, "facilitateur" ou "ouvreur de portes". La rémunération de son entretient varie de 5 à 15% du montant du contrat. L'intermédiaire en redistribue ensuite tout ou partie sous forme de "rétro-commissions" aux "décideurs" du pays importateur ou à ceux du pays exportateur. La règle des 10% de commissions pour les politiques n'est pas immuable mais représentait une honnêteté moyenne jusqu'à la convention OCDE (\*).

Le président de Total est déjà mis en examen dans cette affaire, un de ces cadres en a expliqué le fonctionnement : "La structure a été constituée pour dissimuler les véritables bénéficiaires, elle servait à arroser un certain nombre d'officiels." Outre l'Irak, la caisse noire a occasionnellement servi en Tanzanie — "pour rémunérer des décideurs qui ne pouvaient être que politiques", admet un dirigeant de Total. Une autre information judiciaire a été ouverte concernant le Cameroun, les enquêteurs ayant relevé un flux financier suspect sur les comptes d'un officiel camerounais à Paris. Ironie du calendrier, les avocats de Total réclamaient hier après-midi, devant le tribunal correctionnel de Paris, des dommages et intérêts contre d'anciens dirigeants d'Elf (racheté entre-temps) poursuivis pour l'emploi fictif et en Suisse de compagnons de route de François Mitterrand et de Charles Pasqua. En se drapant dans la dignité outragée par un passé supposé révolu.

(\* En novembre 1997, les pays occidentaux membres de l'OCDE — Organisation pour la coopération et le développement économiques —, s'engagent à instituer comme "infraction pénale" tout avantage "pécuniaire ou autre" donné à un "agent public étranger" : la corruption d'un fonctionnaire en vue de dérocher un contrat devient un délit formel. La France n'a ratifié la convention qu'en 2003.

## QUAND L'ARGENT RENCONTRE LE POUVOIR La France n'a pas l'exclusivité de ce genre de maladie récidivante

Ce qui est bon pour Total est bon pour la France, et le bien public supérieur justifie quelques accommodations avec la morale ordinaire. Longtemps les élites industrielles et politiques ont fonctionné avec une convention tacite selon laquelle il existe une corruption excusable parce que exportée et indispensable à la bonne marche de l'économie, et une autre, vulgaire et condamnable. Ce temps est en principe fini puisqu'un traité international est venu prohiber ces pratiques. Mais quelques affaires récentes semblent montrer que des grands groupes, comme tous les toxicomanes, ont du mal à décrocher du bakchich. La tourmente où est plongé l'allemand Siemens et les entourloupes de Blair montrent que la France n'a pas l'exclusivité de ce genre de maladie récidivante.

Bien entendu, la corruption est particulièrement ancrée dans ces domaines où l'argent, beaucoup d'argent, rencontre le pouvoir, dont les industries de l'armement et celles des hydrocarbures sont des cas typiques.

Or, les vieilles excuses ne marchent plus et elles peuvent même, sur un plan strictement économique, se révéler contre-productives. Les sociétés qui se font attraper à conclure des marchés en "arrosant" leurs interlocuteurs sont déstabilisées et risquent d'être pénalisées bien au-delà des comptes qu'elles doivent à la justice. Il y a quelque vraisemblance que cela arrive à Total et cela explique les embarras des syndicats de la compagnie pétrolière, partagés entre leur "patriotisme d'entreprise" (voire leur patriotisme tout court) et la crainte que les mésaventures de leur P-DG ne leur retombent dessus. Selon le classement de Transparency International, si la France n'est pas le pire pays pour la corruption, elle est très loin d'être parmi les meilleurs. A quelques mois du départ à la retraite de Chirac, ces nouvelles affaires de corruption viennent rappeler qu'il n'est pas lui-même un grand champion de la clarté sur ces regrettables histoires d'argent douteux. Cela permettra à son successeur de faire mieux.

### AFFAIRE ELF

## Deux ans de prison ferme requis contre l'ancien P-DG

Deux ans ferme et 150 000 euros d'amende. C'est la peine requise par le tribunal correctionnel de Paris contre Loïc Le Floch-Prigent, ancien P-DG d'Elf, dans l'affaire des emplois fictifs de la filiale suisse de la compagnie pétrolière. Sur les dix-neuf personnes jugées, jeudi 22 mars 2007, par la 11<sup>e</sup> chambre du tribunal de Paris, l'ex-P-DG du groupe Elf a été le plus lourdement sanctionné. Il avait déjà été condamné à 5 ans et 30 mois de prison dans deux autres volets de l'affaire Elf. Cette affaire est la dernière d'une pièce judiciaire en trois actes. Le dossier Elf, considéré comme la plus grave affaire de détournements de fonds publics, est décrite par un représentant de l'accusation comme "la fin d'un dossier tentaculaire". Parmi les bénéficiaires présumés figuraient des proches de l'ancien président François Mitterrand et de l'ancien ministre de l'intérieur Charles Pasqua. Mais le procureur a estimé qu'"aucun élément du dossier ne permet d'établir une intervention" de ces deux responsables dans l'embauche de leurs proches. L'ère Le Floch-Prigent (1989-1993) a finalement été décrite par l'accusation comme "une niche d'emplois de complaisance décidés par la plus haute hiérarchie" du géant pétrolier.

**A NOS LECTEURS** "Le Soir Corruption" du lundi 26 mars 2007 n'est pas paru pour des raisons liées à l'abondance de matière. Toutes nos excuses aux lecteurs du Soir d'Algérie.

LE  
DEBAT  
EST  
OUVERT

"Le Soir Corruption" peut être joint par voie postale  
Le Soir d'Algérie - Espace "Corruption"  
Maison de la presse, 1, rue Bachir-Attar, Alger  
Internet : soir\_corruption@hotmail.com

## Ce que Total devrait faire en Birmanie en matière de protection de l'environnement et de respect des droits de l'homme

Ancien leader étudiant, arrêté et torturé en 1988, Ka Hsaw Wa dirige l'ONG Earthrights International qui se bat pour le respect de l'environnement et des droits de l'homme sur les chantiers du pipeline de Yadana construit par Total et Unocal en Birmanie, l'un des régimes les plus répressifs du monde. Earthrights International a porté plainte aux Etats-Unis contre le pétrolier américain Unocal et a gagné le procès. Ka Hsaw Wa, lui, a reçu plusieurs prix pour son travail sur le terrain. Il est le héros d'un documentaire récemment diffusé au festival des Droits humains de Genève, Total Denial, de Milan Kaneva. Suite à la mise en examen du président de Total, Ka Hsaw a accordé un entretien à la presse le 29 mars 2007.

### ■ L'ONG que vous dirigez associe les droits de l'homme et le respect de l'environnement

Pour nous, l'environnement et les droits de l'homme sont liés. Notamment en Birmanie, où un pouvoir militaire viole à la fois les ressources naturelles et les droits de l'homme. C'est la même chose. La junte fait tout pour rester au pouvoir et acheter des équipements militaires en Thaïlande et en Chine, donc elle vend les ressources naturelles du pays, le bois notamment (du teck). Pire même, quand elle fait des grands travaux, elle coupe la forêt et laisse pourrir le bois s'il n'est pas d'assez bonne qualité pour l'exportation.

Elle a aussi massacré la faune : des rhinocéros, des tigres, des léopards. C'est un gâchis total.

Nous sommes l'un des pays les plus riches d'Asie du Sud en terme de ressources naturelles mais notre population est la plus pauvre de la région. Dès que l'on dénonce ces trafics, on va en prison. Ecrire un poème sur la démocratie vaut sept ans de prison.

### ■ C'est le pipeline de Total qui a créé cette situation ?

Avant le pipeline, l'armée n'était pas présente dans cette région. Elle y a bâti des camps, a obligé les villageois à couper le bois (bambou notamment), pour rien, ruinant les villages. Elle a installé des champs de mine, instauré le travail forcé, brûlé des villages, brutalisé des villageois.

### ■ Total est au courant de ces violations ?

Bien sûr. Je veux que Total respecte et fasse respecter les droits de l'homme dans la zone où ils opèrent. Ils peuvent vraiment faire une différence. J'ai parlé à beaucoup de villageois. Ils me disent : "Quand du personnel de Total est présent, ça va mieux. Le groupe a des moyens de pression sur la junte mais n'en fait pas assez. La junte a besoin de Total. Sans l'investissement étranger, elle ne peut pas tenir." Le problème c'est qu'il n'y a pas d'enquêtes indépendantes sur le sujet. Seuls les gens de Total et les militaires peuvent se rendre dans la région du pipeline. Le groupe pétrolier envoie aussi des missions pour veiller au respect des droits de l'homme. Ils interviewent les villageois mais ils ont peur et ne parlent pas librement. Quand ces missions Total sont dans les villages, tout est préparé pour que les gens disent que tout va bien, qu'ils ne voient que des sourires. Quand je m'y rends avec mes équipes, j'entends tout autre chose. On me fait confiance. Je reconnais qu'il y a eu quelques améliorations et elles sont dues, je dois le dire, aux efforts de Total.

### ■ Total dit que ce serait bien pire si le pipeline était exploité par des entreprises chinoises ?

La Chine est partout en Birmanie. A tous les niveaux. Et c'est très mauvais. Car les Chinois ne se préoccupent pas du tout des droits de l'homme. On n'a pas de moyens de pression sur eux. On essaie mais c'est vraiment difficile.